

Points de mire



CEPES
CENTRE D'ÉTUDES DES POLITIQUES
ÉTRANGÈRES ET DE SÉCURITÉ

Le Liban à la croisée des chemins : vers une autre guerre civile?

Par Patrick Lapierre
Candidat à la maîtrise en science politique

Depuis le 24 novembre 2007, date de l'expiration du mandat d'Émile Lahoud, le Liban est privé de président. L'élection qui devait se tenir le 11 février 2008 fut reportée au 26 février et ce, pour une quatorzième fois. Ce vide institutionnel à la tête de l'État n'est pas sans rappeler les moments ayant précédé la guerre civile de 1975-1990. Divisée entre une majorité parlementaire et une opposition incapables d'harmoniser leurs intérêts, la classe politique ne semble pas en mesure de s'entendre sur les mécanismes permettant la désignation d'un candidat consensuel au poste de président de la République. Les enjeux entourant cette élection sont à l'image du Liban, ce petit pays « infiniment plus grand que lui-même », situé au carrefour des civilisations. En effet, une fois désigné, le nouveau président sera aux prises avec de nombreux dossiers sensibles guettant un Liban à la croisée des chemins et qui auront vraisemblablement des effets déterminants sur l'environnement régional.

L'effet catalyseur de la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU

Un des éléments déclencheur de cette période d'instabilité que traverse le Liban fut la résolution 1559 adoptée en septembre 2004 par le Conseil de sécurité de l'ONU, à l'initiative de la France et des États-Unis. Cette résolution consistait à demander le retrait des forces étrangères du territoire libanais, une élection présidentielle hors de l'influence étrangère, la non-prolongation du mandat présidentiel, le désarmement et la dissolution des milices libanaises et non-libanaises, ainsi que le déploiement de l'armée libanaise le long de la frontière avec Israël. Les événements ayant succédé à cette résolution du Conseil de sécurité ont grandement été médiatisés à travers le monde : assassinat du premier ministre Rafic Hariri, manifestations massives du 8 et du 14 mars, élections législatives, retrait des forces militaires syriennes, la guerre des 33 jours, multiples attentats à caractère politique et difficile élection présidentielle, pour ne nommer que ceux-là.

La résolution 1559 visait particulièrement à précipiter le retrait, prévu par l'Accord de Taëf, des troupes syriennes qui occupaient, depuis la fin de la guerre civile, un rôle de médiateur entre les différentes factions politiques. En effet, depuis 1990, le Liban était sous tutelle syrienne, celle-ci ayant son mot à dire en ce qui a trait aux affaires internes du pays. La plupart des analystes s'entendent pour dire que Damas contrôlait, à divers degrés, la scène politique et économique libanaise notamment en s'assurant que les postes de haut niveau soient occupés

par des alliés. En 2004, les querelles entourant la prolongation du mandat présidentiel d'Émile Lahoud, soutenu par l'administration syrienne et connu pour sa sympathie à l'égard de la lutte du Hezbollah contre Israël, amena des forces étrangères à s'ingérer dans la vie politique libanaise. L'administration américaine, menaçant d'intervenir militairement sous l'égide du Syria Accountability and Lebanese Sovereignty Restoration Act voté au Congrès américain en 2003, y voyait une manœuvre du régime syrien visant à maintenir sa présence au Liban. Agissant en tant que médiateur, le gouvernement français proposa en septembre 2004, l'adoption de la résolution 1559 au Conseil de sécurité de l'ONU.

L'assassinat de Hariri, en février 2005, provoqua l'indignation internationale. La Syrie fut immédiatement pointée du doigt. La société libanaise se mobilisa largement en espérant pouvoir influencer le cours des événements. Les actions citoyennes quasi-quotidiennes culminèrent au Printemps de Beyrouth, menant à des manifestations de masse, pierres d'assises des mouvements des 8 et 14 mars. L'heure était à l'opposition réformatrice, qui remettait historiquement en question le pouvoir issu de l'Accord de Taëf. Cette Révolution du Cèdre réunissait différents acteurs sociaux se réclamant de revendications diverses que ce soit au niveau politique, économique, idéologique ou social, et ce, contrairement aux explications unidimensionnelles (mouvement pro ou anti-syrien) véhiculées par les médias internationaux. La question syrienne y était certes abordée, souvent véhiculée par les dirigeants politiques, mais tous ne s'entendaient pas sur la position à adopter envers Damas. Certains prônaient un réajustement des relations avec la Syrie, alors que d'autres favorisaient l'adoption d'une politique d'opposition envers, ce qu'ils appelaient, le régime sécuritaire syro-libanais. Il est certain que le mouvement du 8 mars fut associé à l'opposition, avec le Hezbollah en tête, traditionnellement près du régime syrien, alors que le mouvement du 14 mars fut plutôt associé à la majorité parlementaire occidentale, composée notamment d'ex-loyalistes s'étant retournés contre Damas. Cette rencontre entre conceptions antagonistes donna lieu à une âpre course à la légitimité qui culmine depuis ce fameux Printemps de Beyrouth.

La présidentielle : des enjeux déterminants pour l'avenir du pays

La valse diplomatique internationale entourant la question de la présidentielle libanaise démontre que le Liban est arrivé, une fois de plus, à la croisée des chemins. L'impasse qui subsiste autour de la désignation du prochain président est le résultat des rapports de force exacerbés depuis 2004, mais elle

prend racine dans les mécanismes institutionnels et procéduraux de la politique libanaise, issue des contradictions des accords de Taëf. Ce document «d'entente nationale» était venu consacrer une paix formelle entre les protagonistes de la guerre civile, notamment suite aux amendements constitutionnels de 1989 et à l'ingérence de la Syrie, en réorganisant les ressources sur une base communautariste renouvelée. Cet accord aurait représenté un minimum acceptable pour ces protagonistes face aux différentes réformes que ceux-ci avaient proposées pendant le conflit. La majorité parlementaire actuelle, menée par le groupe de Saad Hariri, ne dispose pas d'une marge suffisante afin de désigner le prochain président. L'opposition menée par le parti de Michel Aoun et du Hezbollah utilise donc cette disposition comme levier afin de bloquer l'élection présidentielle en absence d'un candidat de consensus. Les enjeux sont de taille, car le prochain président se verra assigner la responsabilité de plusieurs dossiers majeurs devant inévitablement mener à des changements en profondeur de l'organisation sociopolitique et économique du pays, ainsi que de l'orientation de sa politique étrangère face à son environnement régional.

Le prochain président de la République devra veiller à la mise en œuvre des résolutions 1559, 1701 et 1757 du Conseil de sécurité, gérer l'épineux dossier du tribunal international sur l'assassinat de Rafic Hariri, régler la question de l'armement des milices libanaises et palestiniennes, superviser l'adoption d'une nouvelle loi électorale ainsi que réussir à rapprocher les deux camps qui, eux, ne cessent de se polariser sur ce clivage qui se forme entre l'Occident, et ses alliés arabes d'un côté, face au rôle dissuasif de l'Iran et de ses partenaires de l'autre. Depuis les élections législatives de 2005, l'orientation politique des électeurs a considérablement évolué et la légitimité parlementaire semble de plus en plus affectée. C'est pourquoi l'opposition mène campagne pour un changement politique majeur. Elle réclame l'élargissement du gouvernement Siniora afin d'y intégrer des ministres aounistes, l'élaboration et la promulgation d'une nouvelle loi électorale, des élections parlementaires anticipées, la formation d'un nouveau gouvernement ainsi que l'élection, par le nouveau parlement, du nouveau président, ce que l'alliance du 14 mars refuse. Soutenue par ses alliés syriens et iraniens, l'opposition tente de s'assurer un certain contrôle de la politique libanaise afin de contrer l'offensive diplomatique, en continuité avec une dangereuse stratégie d'instabilité constructive, menée par les administrations américaine et française sous l'égide du Conseil de sécurité.

La majorité parlementaire, quant à elle, considère que le parlement devrait désigner le prochain président et ce, malgré l'absence des députés leur empêchant d'obtenir le quorum des deux tiers. Selon eux, la majorité simple devrait suffire en raison de la situation particulière dans laquelle le Liban se trouve. Encouragés par leurs alliés occidentaux et saoudiens, ils tentent de s'assurer que le prochain président ira dans le sens des actions entreprises par le Conseil de sécurité visant à limiter l'influence syrienne et

iranienne au Liban en muselant et désarmant le Hezbollah. Mais les problèmes internes qui opposent le gouvernement à l'opposition ont conduit non seulement à créer des obstacles procéduraux mais également à placer le Liban face au risque d'une relance de la guerre civile.

Vers une autre Guerre civile?

Il reste difficile de savoir si les Libanais vont à nouveau se laisser prendre dans le jeu des fractures. D'une part, une majorité de Libanais comprend les enjeux politiques récents, ainsi que les retombées désastreuses qu'entraînerait l'absence d'une entente pacifique. Le manque d'emploi, le coût de la vie élevé, la hausse des prix d'essence, de la nourriture, l'absence d'opportunités, de stabilité et de sécurité, les défaillances du système de santé et d'éducation augmentent la frustration de la société civile. Or, ces sujets sont souvent laissés de côté dans le débat politique où l'on ne parle que de problèmes constitutionnels, de quorum, de tensions politiques et de loi électorale. A l'instar de ce qui arriva lors de la première guerre civile, il reste cependant une minorité de Libanais faisant partie de cette « société guerrière » qui inclut les supporteurs les plus extrêmes des différentes factions politiques, et qui serait prête à se mobiliser en cas d'embrasement du conflit. Le danger réside dans la volonté et la capacité des dirigeants à mobiliser la frustration économique et sociale en la traduisant en termes confessionnels, sectaires ou militants.

Pour l'instant, on entend peu parler du mouvement de la société civile qui pourrait faire pression sur cette classe politique, ébranler la base de leur pouvoir et leur légitimité afin de réorienter le débat public. En effet, à l'image des groupes syndicaux, des mouvements de femmes et des associations professionnelles et étudiantes qui se mobilisèrent à la fin des années 80 contre la guerre civile, ceux-ci se mobilisent massivement, de manière transcommunautaire, afin d'envoyer un message clair à la classe politique. De part et d'autre, lors des manifestations des 8 et 14 mars, on retrouvait des acteurs sociaux revendiquant une lutte à la corruption, la fin du clientélisme et du népotisme, une réforme en profondeur du système libanais, etc. Malheureusement, ce discours fut récupéré par la classe politique pour un moment, mais il fut rapidement enterré par ces interminables débats sur l'armement du Hezbollah, le rôle de la Syrie, le tribunal international et les élections présidentielles. Finalement, force est de constater que le destin du Liban reste, encore une fois, intimement lié aux enjeux politiques régionaux, que ce soit l'introuvable règlement de la question israélo-palestinienne ou le rôle et la nature des relations que les différents acteurs politiques libanais tissent avec les dirigeants étrangers. Ainsi, ce petit pays, «infiniment plus grand que lui-même », se retrouve au centre des problématiques qui mobilisent une partie de la communauté internationale et qui continuent de bouleverser cette région complexe qu'est le Moyen-Orient.